

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 18 FEVRIER 2008 A ANCERVILLE

Présents : Mesdames Bernadette FISCHER, Monique ALLARD, Monique GILLET, Messieurs Yvon VANNEROT, François JONAS, Dominique LEGER, Serge MARGUERITE, Alain WADDELL, Serge MULLER, Francis COLIN, Jean MARGUET, Michel HERVELIN, Pierre KUBICA, Pierre SARTHE, Jack SCHMITT, Antoine JEANSON, Jérôme CORNEVIN, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Alain TOTI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Roland LAVANDIER, Francis LEROUX.

Assistaient : Messieurs Bernard KREUTZ, Jean-Marie GAUNY, Jean GAVAZZI, Madame Dominique FABBIAN.

Absents excusés : Messieurs Roger THIRIOT, Claude CORNEVIN (*suppléé*), Jacky LEMAIRE (*pouvoir à B. FISCHER*).

Absents non excusés : Madame Maryse WINANTS, Messieurs Jean-Claude BASTIEN, Daniel FORES.

Secrétaire de séance : Monsieur François JONAS.



Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président a ouvert la séance.

Le Président commente le compte-rendu de la réunion du Bureau en date du 28 Janvier 2008 dont chaque délégué a eu copie et notamment les derniers rendez-vous qu'il a pu avoir avec différents intervenants extérieurs : SITA DECTRA, SOVAMEUSE, SODEXO.

Il revient sur la rédaction du règlement de consultation relatif au prochain marché de collecte et de traitement des ordures ménagères. L'actuel contrat se terminant en septembre 2008, il sera indispensable que les nouveaux élus prennent au plus tôt les décisions nécessaires pour permettre de lancer l'appel d'offres début juin, en particulier celles fixant la durée du futur marché et les critères de facturation, éventuellement de possibles modifications de collecte.

François VIGNERON, Directeur de SOVAMEUSE est prêt à les aider dans leur réflexion.

En ce qui concerne le marché de fourniture de repas aux cantines scolaires, les Maires ou Présidents de Syndicats scolaires concernés n'ayant pas manifesté d'opposition, les membres du Conseil Communautaire autorisent la signature de l'avenant proposé par la SODEXO qui prévoit une augmentation de 4.5 % à compter du 1^{er} Janvier 2008 pour tenir compte de la récente forte hausse du prix des matières premières.

Le prix du repas passera donc de 2.740 € TTC (*marché Septembre 2007*) à 2.863 € TTC.

Le Président a également reçu les deux personnes de MEUSE NATURE ENVIRONNEMENT en charge de notre O.P.A.V.

La demande ayant dépassé la prévision, les membres du Conseil sont d'accord à l'unanimité pour que soit prise en charge sur le budget CODECOM la fourniture supplémentaire d'arbres fruitiers, tuteurs, piquets et grillage aux particuliers pour un coût voisin de 4200 €.

Ils sont également d'accord à l'unanimité moins une voix pour :

- conduire à son terme le projet de plantation d'un verger conservatoire à La Houquette
- prendre livraison et payer les arbres prévus car déjà greffés de variétés locales dans un but de conservation d'un patrimoine fruitier réputé.
- déposer à cet effet des demandes de subvention au titre de la D.G.E. et du G.I.L.

Il appartiendra également au nouveau Conseil Communautaire de se pencher sur le problème de l'inscription ou non de la compétence "R.A.S.E.D." dans les statuts de la CODECOM.

L'équipe de psychologues scolaires a des besoins en locaux et en fournitures administratives qui, jusqu'alors ont été supportés par la Commune d'ANCERVILLE et la CODECOM sans que la Trésorerie n'y fasse d'objection.

Mais il y aura lieu de clarifier cette situation si les demandes prennent de l'importance, particulièrement en taille de locaux et en équipement informatique.

La Préfecture demande que lui soient adressés pour le 29 Février prochain les dossiers de demande de subvention au titre de la D.G.E.

Le Conseil Communautaire est d'accord pour déposer deux dossiers qui avaient été précédemment rejetés pour manque de crédits :

- l'aménagement paysager de la déchetterie et le verger conservatoire
- l'aire de camping-cars d'Haironville

Les membres du Conseil décident de reconduire pour l'année 2008 les taux précédents des quatre taxes et de la TP de zone, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 2.35 %
- Foncier bâti : 4.90 %
- Foncier non bâti : 10.19 %
- Taxe Professionnelle : 2.07 %
- Taxe Professionnelle de Zone : 7.10 %

Pierre KUBICA, Vice-Président, soumet au vote le Compte Administratif 2007 qui laisse apparaître pour le budget général de l'exercice écoulé :

- un excédent de 125 985.29 € en fonctionnement
- un déficit de 119 012.74 € en investissement

Le Conseil vote les Comptes Administratifs et de Gestion 2007.

Le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire les propositions de Budgets pour cette nouvelle année.

- ❖ Le Budget Général s'équilibre en dépenses et recettes à :
 - 2 028 484 € en fonctionnement
 - 904 852 € en investissement
- ❖ Les budgets annexes relatifs aux deux zones d'activités reprennent le montant des études et travaux engagés et non réalisés.

Le Conseil vote ces différents budgets primitifs 2008.

Les subventions 2008 sont votées comme suit :

- Coopérative Scolaire du Collège : 1 500.00 €
- Association Sportive du Collège : 700.00 €
- Participation au P.A.V.O.S. : 15 561.00 €
- 300.00 € pour le concours hippique des Ecuries de Jeand'Heurs si la CODECOM en reçoit la demande.

En ce qui concerne les demandes de subvention présentées en annexe, au titre de l'O.P.A.H. et du G.I.P., la CODECOM décide :

- de transmettre les dossiers au G.I.P.
- dans la suite logique du programme, d'accepter les dossiers présentés par URBAM CONSEIL.

Le Conseil Général a fait parvenir l'avenant à la convention de Développement Territorial 2005/2008 qui affecte la somme de 59 116 € à notre structure. Le Président est autorisé à le signer.

Le Président indique enfin que les noms et adresses personnelles des délégués nouveaux désignés par les Conseils Municipaux élus les 9 et 16 mars prochains devront parvenir à la CODECOM avant **le vendredi 11 Avril 2008 à midi**, ceci afin de permettre un strict respect des délais de convocation à la première réunion d'installation du prochain Conseil Communautaire prévue le vendredi 18 avril 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Secrétaire de séance,

François JONAS